

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
des Hauts-de-France

Consultation électronique du 3 avril au 3 mai 2017

Avis N°2017-02

Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France sur la déclinaison régionale (Picardie) du plan national d'actions en faveur des Maculinea pour la période 2016-2020

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) des Hauts-de-France, après avoir analysé le document transmis, souligne la qualité du travail réalisé. L'état des lieux effectué fournit les connaissances nécessaires pour permettre la mise en œuvre d'actions en faveur des Maculinea. Ces actions visant à la poursuite d'acquisition des connaissances (suivi régional), à la gestion conservatoire (implication des acteurs locaux) et à la diffusion d'informations (formation des acteurs locaux) vont concourir à l'objectif de préservation de ces espèces menacées.

Les recommandations suivantes sont toutefois émises :

Concernant la période de couverture du plan :

Il convient de modifier la période de couverture du plan : 2017-2021 et non 2016-2020.

Concernant les structures associées à l'élaboration du plan :

Il convient d'associer l'ADEP et le GON.

Concernant les partenaires :

Il convient de compléter la liste des acteurs associatifs par les différents CPIE (notamment Oise et Somme), le GON, le CEN du Nord / Pas-de-Calais.

Il convient également d'intégrer les universités, les sociétés Lafarge et Suez, le CRPF, les Fédérations des Chasseurs, l'Agence Française de Biodiversité ainsi que les communes et les communautés de communes concernées.

Concernant l'action I1 – Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des professionnels concernés par les Maculinea :

Il serait intéressant qu'une intervention soit mise en place dans le cadre des « Séminaires entomologistes des Hauts-de-France ». Il peut également être intéressant de mettre en place des actions de sensibilisation à destination des scolaires lors de la fête de la science.

Concernant l'action G5 – Encourager la prise en compte des Maculinea dans la gestion des milieux ouverts intra-forestiers :

Il convient de prendre en compte que les pieds de Gentianes s'épuisent depuis une dizaine d'années, engendrant de graves conséquences sur la taille des pieds et leurs hampes florales qui diminuent. Cela a notamment été constaté à Sacy, en Occitanie et en Grande Aquitaine.

Compte-tenu que ce type de plante peut se développer à partir d'un même pied durant des années sans donner de nouveaux pieds, un site endommagé ne peut probablement pas accueillir à nouveau des Maculinea.

Il est ainsi bien plus simple de préserver les sites qui hébergent l'espèce plutôt que de la réintroduire.

Concernant les données utilisées :

Il convient de prendre en compte les bilans des comptages d'œufs de 2015 et de 2016.

Concernant la forme du document :

Il est fait mention de la référence « PNA 2016-2019 » à la page 127.

Conclusion :

Sous réserve de la prise en compte des observations formulées ci-dessus, le CSRPN formule un avis favorable à la déclinaison régionale sur le territoire de l'ancienne région Picardie du plan national d'actions en faveur des Maculinea pour la période 2016/2020.

Fait à Amiens, le 26 Septembre 2017

Le Président,



Franck Spinelli